

République centrafricaine : débloquent le dialogue politique inclusif

I. SYNTHÈSE

A aucun moment depuis le coup d'Etat du 15 mars 2003, qui a porté au pouvoir l'actuel président François Bozizé, le risque d'une généralisation de la violence en Centrafrique n'a été aussi grand qu'aujourd'hui. Alors que l'ouverture d'un dialogue politique inclusif le 8 décembre – initialement prévue pour juin 2008 – continue de se négocier pied à pied, tant le régime en place que les principales forces d'opposition préparent, en fait, le recours à la lutte armée comme *ultima ratio* d'une sortie de crise. Une réelle démocratisation et une réforme de l'Etat semblent possibles si les acteurs centrafricains arrivent à surmonter leurs désaccords d'une manière consensuelle et s'abstiennent de recourir à la violence pour accéder au pouvoir ou pour le garder. Le dialogue politique inclusif doit impérativement être recentré sur l'organisation des élections en 2010 et la négociation d'un mécanisme crédible de justice transitionnelle. Afin d'éviter une nouvelle prise de pouvoir par la force, le gouvernement centrafricain doit conduire à terme la réforme du secteur de sécurité et permettre un processus équitable d'intégration des forces rebelles dans les services de sécurité.

Plus que jamais l'otage d'un premier cercle de parents et de partisans jusqu'au-boutistes, le président Bozizé refuse les concessions indispensables à une véritable démocratisation en République centrafricaine (RCA). En vue de sa réélection en 2010, il use de l'amnistie générale, promise dans les accords de paix avec les mouvements rebelles, comme d'une arme d'exclusion. En même temps, il octroie l'impunité à ses propres forces, coupables de graves exactions, et tente d'enrayer l'action de la Cour pénale internationale (CPI) qu'il avait pourtant lui-même saisie en décembre 2004.

A l'exception de l'ancien premier ministre Martin Ziguélé, dont l'emprise sur le plus important parti d'opposition est fragilisée par une rébellion dans le fief du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), ainsi que par l'ombre tutélaire de l'ex-président Ange-Félix Patassé, les principaux adversaires du général Bozizé conçoivent en effet le dialogue politique inclusif comme un moyen de changement de régime. Depuis

que le principe du dialogue a été concédé par le pouvoir en place, en décembre 2006, ils espèrent le transformer en une conférence nationale souveraine, c'est-à-dire en Assemblée constituante ad hoc pouvant décider de la destitution du chef de l'Etat. A tout le moins, ils comptent arracher la mise en place d'un gouvernement de transition sous leur conduite pour préparer le scrutin de 2010 dans des conditions qui leur seraient favorables.

La communauté internationale porte aussi sa part de responsabilité dans la dévaluation du dialogue inclusif. En organisant les états généraux des forces armées au début de l'année 2008, les bailleurs de fonds ont vidé le dialogue national de sa substance sécuritaire, qui est pourtant au cœur de la crise centrafricaine. Plus généralement, la communauté internationale paye aujourd'hui le prix de sa complaisance en matière de démocratisation : disposée à renoncer à la réconciliation en échange du simple désarmement, elle encourage de facto de nouvelles insurrections en accordant des concessions sans contrepartie aux chefs de guerre prêts à réinvestir le champ de la légalité.

Dans ce contexte, la décision que le Conseil de sécurité des Nations unies doit prendre en décembre 2008, au sujet de la relève de l'actuelle force européenne déployée au Tchad et dans le nord-est de la Centrafrique (EUFOR RCA/Tchad), revêtira une importance capitale. L'accalmie sécuritaire aujourd'hui en vigueur dans le nord du pays en dépend. La Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT 2) sera essentiellement axée sur l'est du Tchad et pourrait même être d'ordre purement symbolique en Centrafrique, à la fois pour des raisons de coûts et de difficultés à trouver des pays pourvoyeurs de Casques bleus en nombre suffisant. La France étant désireuse de passer le relais de sa présence militaire à Birao, la sécurisation du nord-est de la RCA incomberait ainsi à la nouvelle force régionale de paix – la MICOPAX – issue de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), dont les capacités devront être renforcées.

A ces blocages internes et incertitudes internationales s'ajoute une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver.

Aujourd'hui, malgré l'attention suscitée par le conflit du Darfour voisin, pour près d'un million de civils affectés par la violence dans le nord de la RCA, l'assistance humanitaire n'est pas garantie: sur les modestes \$116 millions prévus à ce titre, près d'un quart manque toujours à l'appel. A peine repérée par la communauté internationale, la RCA risque de disparaître de nouveau de son champ de vision et tout l'investissement accompli risque d'avoir été vain. Même si la RCA semble une moindre urgence au regard des drames voisins au Darfour, au Tchad et en République démocratique du Congo, une détérioration de la situation en Centrafrique est absolument certaine si les mesures suivantes ne sont pas prises :

- ❑ Le dialogue politique inclusif doit être recentré par son médiateur, le président du Gabon Omar Bongo Ondimba. Toutes les formations politiques, et notamment toutes les anciennes forces politico-militaires transformées en partis, doivent accepter que son objectif premier est d'atteindre un consensus sur l'organisation des élections de 2010. Sans servir de prétexte à la remise en cause de la légitimité de l'actuel pouvoir en place, cet objectif doit être pleinement accepté par l'ensemble des protagonistes centrafricains, sous peine de mettre fin à un cycle de négociations qui n'est pas censé porter sur le partage du pouvoir mais sur son exercice équitable et responsable. Les bailleurs de fonds de la RCA devront également passer ce message à toutes les parties concernées: il n'y a pas de solution à la crise en dehors du système légal en place et des élections légitimes.
- ❑ Le gouvernement se doit en priorité d'amender la loi d'amnistie d'octobre 2008, afin de faciliter la tenue du dialogue politique inclusif sans exception ou conditionnalités. Simultanément, le président Bongo doit inscrire la négociation d'un mécanisme crédible de justice transitionnelle comme second objectif clé du dialogue politique inclusif et les bailleurs de fonds du processus devraient y conditionner leur soutien.
- ❑ La communauté internationale devrait maintenir la présence de la MINURCAT 2 en RCA. Cependant, si elle est forcée d'alléger son déploiement, le contingent des Nations unies en RCA devrait harmoniser et coordonner son retrait avec le renforcement équivalent de la force régionale de maintien de la paix, la MICOPAX, afin de lui permettre de prendre sa relève, d'assurer une cohésion dans l'approche pour la sécurisation du pays et de faciliter la transition entre les deux forces et avec les forces françaises réduites.
- ❑ La Loi de programmation militaire 2009-2013, qui vient d'être soumise au parlement centrafricain, marque une étape décisive dans la réforme du secteur de sécurité en RCA, tant de fois entreprise par le passé mais jamais conduite à terme. Le gouvernement doit transformer les forces de sécurité en « un outil de défense structuré, polyvalent, bien équipé et opérationnel » aussi attractif pour ses forces que pour les forces rebelles qu'il devra y intégrer. La communauté internationale doit apporter à la réforme des forces de sécurité un soutien sans faille, en particulier financier, mais qui reste conditionné à la dépolitisation des forces armées et à une gestion équitable du processus d'intégration des forces rebelles.
- ❑ Les bailleurs de fonds doivent maintenir leur soutien humanitaire aux victimes du conflit et assurer l'intégralité de son financement pour l'année à venir.

II. AUCUNE PERSPECTIVE DE VERITABLE DIALOGUE ¹

Concédé par le président Bozizé le 31 décembre 2006, six mois seulement après sa légitimation électorale au cours d'un scrutin entériné comme régulier par la communauté internationale, le dialogue politique inclusif est depuis bientôt deux ans au cœur du débat national en Centrafrique. Or, de l'aveu de tous les protagonistes de la vie politique centrafricaine, il s'agit seulement d'un simulacre de réconciliation qui ne sert qu'à masquer les arrières-pensées de chacun. « C'est une chimère qu'on caresse pour se concilier les faveurs de la communauté internationale, en attendant le moment propice pour s'emparer du pouvoir, au besoin par la force », explique ainsi, sous couvert d'anonymat, un ancien dignitaire de l'actuel régime qui se situe désormais dans « l'opposition radicale ».² Le chef de l'Etat centrafricain semble pareillement désabusé face à « un processus sans fin, tous ces voyages à répétition à Libreville qui ne débouchent, chaque fois, que sur un nouvel obstacle ».³ Quant au médiateur régional, le président gabonais Omar Bon-

¹ Ce Briefing fait suite au Rapport Afrique de Crisis Group N°136, *République centrafricaine : anatomie d'un Etat fantôme*, 13 décembre 2007. Pour plus de détails sur l'arrière-plan historique, il convient de se reporter à cette publication antérieure.

² Entretien de Crisis Group, Paris, 24 septembre 2008.

³ Entretien de Crisis Group, président François Bozizé, Bangui, 19 juin 2008.

go, il ne cache plus son exaspération au sujet de « l'obstruction de Bozizé ».⁴

Des lois d'amnistie, rejetées comme « *inacceptables* » par les opposants au régime, et une réorganisation controversée du Conseil supérieur de la magistrature à Bangui sont également venues s'ajouter aux contentieux en suspens.⁵ A l'issue de la deuxième réunion du Comité de suivi, le 24 octobre 2008, les parties prenantes centrafricaines n'ont pu se mettre d'accord que sur un appel à Omar Bongo Ondimba pour arbitrer leurs différends.⁶

A. OBSTRUCTION DU POUVOIR EN PLACE

Les conditions d'un dialogue politique inclusif ont été négociées pendant quatre mois, entre le 30 novembre 2007 et le 31 mars 2008, date du dépôt du rapport final de préparation, avec l'aide du Centre Henri Dunant.⁷ En principe, le troisième exercice de catharsis nationale en dix ans – après un dialogue national d'abord en 1998, puis en 2006 – devait alors avoir lieu dans les 45 jours. Cependant, les préalables négociés d'une refondation démocratique, dont une amnistie générale permettant à toutes les forces politico-militaires de participer sans crainte aux débats, n'ont pas pu être réunis en raison de différends persistants.

La signature, le 9 mai 2008 à Libreville, d'un accord de paix entre le pouvoir en place et l'APRD (Armée pour la restauration de la démocratie) de Jean-Jacques Demafouth semblait pourtant de bon augure. Cet accord de paix faisait alors suite aux accords déjà signés, en 2007, avec deux autres mouvements rebelles, l'Union des forces démocratique pour le rassemblement (UFDR), sous les ordres de Zacharia Damane, et le Front démocratique pour le peuple centrafricain (FDPC) d'Abdoulaye Miskine. En guise de clé de voûte à cette architecture contractuelle, un accord de paix global reprenant les engagements auparavant pris séparément (l'arrêt des combats, le cantonnement des forces rebelles en vue d'un futur programme DDR – démobilisation, désarmement et réintégration – ainsi que l'octroi d'une amnistie générale avant la tenue d'un dialogue politique inclusif) a été signé le 21 juin 2008 à Libreville

par tous les chefs rebelles, sauf Abdoulaye Miskine. Ce dernier, s'estimant sous la menace d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI), n'avait pas voulu quitter la Libye où il vit en exil.

Le président Bozizé n'a jamais fait mystère de sa méfiance à l'égard du dialogue politique inclusif qu'il perçoit – pas complètement à tort – comme une simple ruse de ses adversaires politiques pour le renverser sans risquer l'opprobre de la communauté internationale. Aux yeux du chef de l'Etat, le dialogue inclusif n'est qu'un « prétexte pour des bandits, soi-disant des opposants, qui cherchent à s'emparer du fauteuil présidentiel avec l'appui de la communauté internationale ».⁸ Cette position revient de facto à réduire à néant l'espace politique de négociation que devait être le dialogue inclusif. Celui-ci apparaît ainsi, d'avance, nul et non avenu, d'autant plus que les bailleurs de fonds l'ont également vidé d'une autre partie substantielle de son agenda. En imposant la tenue des Assises nationales de la sécurité dès le printemps 2008,⁹ les partenaires extérieurs de la RCA ont en effet fixé le sort des forces de l'ordre sans y associer les mouvements rebelles. L'essentiel a été réglé entre la communauté internationale et le pouvoir en place, qui n'affiche par ailleurs en ce domaine aucune volonté de compromis.

Le chef de l'Etat porte également une lourde responsabilité dans la dégradation générale de la situation politique en RCA. A aucun moment il n'a signalé une sincère volonté de prendre en considération les griefs formulés contre son régime, et les actes qu'il a posés ont, au contraire, accrédité l'idée de sa mauvaise foi, consistant à « parler dialogue pour mieux verrouiller sa réélection en 2010 ».¹⁰ La monopolisation du pouvoir, voire son ethnicisation forte autour de Bozizé est également déplorée par de nombreux observateurs.¹¹

A travers les secrétaires généraux et les directeurs généraux dans les ministères, la présidence, qui a déjà annexé le portefeuille de la Défense, exerce une mainmise sans faille sur les leviers d'un gouvernement qui,

⁴ Entretien de Crisis Group, diplomate français, Paris, 26 septembre 2008.

⁵ « Polémique sur la loi d'amnistie générale », Radio France Internationale (RFI), 1 octobre 2008, www.rfi.fr/actufr/articles/106/article_72991.asp.

⁶ Communiqué final de la réunion, Libreville, 24 octobre 2008.

⁷ Centre Henri Dunant, www.hdcentre.org/projects/central-african-republic.

⁸ Entretien de Crisis Group, président François Bozizé, Bangui, 19 juin 2008.

⁹ Pour hâter la réforme du secteur de sécurité (SSR, selon le sigle en langue anglaise), sans attendre l'aboutissement – incertain – du dialogue politique inclusif, les bailleurs de fonds ont insisté sur la tenue de ces états généraux des forces de sécurité. De ce fait, l'opposition armée n'a pas pu pleinement participer à un débat qui, pourtant, est au cœur de ses revendications.

¹⁰ Entretien de Crisis Group, diplomate occidental, Bangui, 18 juin 2008.

¹¹ Entretien de Crisis Group, diplomate français, Paris, 24 septembre 2008.

pourtant, inclut plusieurs personnalités n'appartenant pas à la famille politique du chef de l'Etat. Cette famille est d'ailleurs fort mal définie sur le plan institutionnel. « Le président n'a pas de parti et, donc, pas de groupe parlementaire qui soit vraiment à lui », explique un responsable français chargé du dossier centrafricain. « Bozizé n'a pas d'autre soutien que son trésor de guerre, il n'a de militants qu'il ne paie ». ¹² Dans ce contexte, la signature – après de longs mois d'âpres tractations – d'un accord ¹³ avec la firme française Areva pour l'exploitation du gisement d'uranium de Bakouma, à 800 km à l'est de Bangui, est perçue comme une source d'enrichissement quasi-personnel en vue de la « bataille électorale » de 2010. ¹⁴

Le ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, le lieutenant-colonel Sylvain Ndoutin-gaï, un parent du chef de l'Etat originaire du même village que ce dernier, serait ainsi au cœur du cercle rapproché exerçant le pouvoir à la présidence. ¹⁵ Les autres membres en sont la ministre des Eaux et Forêts, Yvonne Mboissona, également une parente de François Bozizé, ainsi que le Garde des Sceaux, Thierry Maleyombo, et le ministre des Postes et Télécommunications, chargé des Nouvelles Technologies, Fidèle Ngouandjika. « Certains conseillers à la présidence, jusqu'alors assez libres dans leurs propos, préfèrent maintenant 's'écraser' plutôt que de risquer leurs foudres ». ¹⁶

B. INTRANSIGEANCE DE L'OPPOSITION

La responsabilité pour le non-avènement du dialogue politique inclusif et la menace d'un regain de violences est cependant partagée. En effet, le long travail préparatoire pour un dialogue a été remis en question, dès le 17 juin 2008, c'est-à-dire quelques jours seulement avant la signature de l'Accord de paix global à Libreville, par un large spectre d'opposants incluant,

notamment, Jean-Jacques Demafouth, le chef de l'APRD, et Prosper N'Douba, l'ancien conseiller spécial et porte-parole de l'ex-président Ange-Félix Patassé. ¹⁷

Alors réunis à Paris, les 3 007 signataires du manifeste pour un dialogue politique véritablement inclusif ont pourfendu le travail du comité préparatoire comme visant à « redonner un semblant de légitimité au pouvoir du président Bozizé actuellement en totale perte de vitesse par les effets désastreux de sa politique marquée par la mal-gouvernance, les violations systématiques de la Constitution, des atteintes graves et massives aux droits de l'homme et des actes guerriers ayant provoqué une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent en Centrafrique ». ¹⁸ Ils ont exigé, d'une part, que le dialogue ait lieu à l'extérieur du territoire centrafricain et, d'autre part, que les décisions d'un tel forum soient « totalement et impérativement exécutoires et opposables à toutes les parties prenantes ». ¹⁹

En d'autres termes, les signataires du manifeste demandaient la convocation d'une nouvelle conférence nationale souveraine, habilitée à réécrire la Constitution adoptée, par référendum, le 5 décembre 2004. Telle avait déjà été leur position avant les quatre mois de négociation. Le 19 octobre 2007, les dix-sept premiers signataires du Manifeste, dont Jean-Jacques Demafouth et Prosper N'Douba, avaient réclamé un dialogue à l'extérieur du territoire national dont le point primordial devait porter sur la question de la légitimité du pouvoir. ²⁰

L'idée que le dialogue politique inclusif devrait servir à changer de régime est des plus répandues au sein de l'opposition. Parmi les protagonistes de la scène politique, il n'y a guère que Martin Ziguélé, l'ancien premier ministre sous Ange-Félix Patassé et challenger du général Bozizé lors du scrutin présidentiel de 2006, qui ne conçoive pas le dialogue comme un substitut aux élections – ou à un coup de force. Depuis que Jean-Jacques Demafouth a réussi sa prise de contrôle sur l'APRD, le passage par un processus électoral

¹² Entretien de Crisis Group, diplomate français, Paris, 26 septembre 2008.

¹³ Aux termes de l'accord paraphé le 1er août 2008, Areva s'est engagé à verser aux autorités centrafricaines \$40 millions d'ici à 2012, soit \$8 millions par an, et de leur céder 12 pour cent de la production de yellow cake qui doit débiter en 2010.

¹⁴ Cette perception s'explique par le nombre extravagant d'intermédiaires rivaux qui ont tenté de faire déboucher les tractations entre Areva et le président Bozizé. Cf. Antoine Glaser et Stephen Smith, *Sarko en Afrique* (Paris, 2008), pp. 114-115.

¹⁵ Entretiens de Crisis Group, diplomates et proches du président Bozizé, Bangui, 18 et 19 juin 2008, ainsi qu'avec des responsables français, Paris, 24 et 26 septembre 2008.

¹⁶ Correspondance électronique de Crisis Group, proche du président Bozizé, 20 octobre 2008.

¹⁷ L'ancien président centrafricain Ange-Félix Patassé (1993-2003), exilé au Togo depuis cinq ans, a créé la surprise en acceptant de participer au dialogue inclusif. Il est arrivé à Bangui le 7 décembre 2008.

¹⁸ « Déclaration » rendue publique, le 7 juin 2008 à Paris, par la Coordination des signataires du Manifeste pour un dialogue politique véritablement inclusif en Centrafrique.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Manifeste pour un dialogue politique véritablement inclusif en Centrafrique, publié à Paris le 19 octobre 2007 et communiqué à Crisis Group par l'un des deux initiateurs, Sylvain Demangho, le 26 septembre 2008. L'autre initiateur est Me Ngantouwa Goungaye Wanfiyo, qui est également président de la Ligue centrafricaine des droits de l'homme (LCDH).

équitable pour démettre Bozizé ne paraît plus obligé à de nombreux opposants au régime.

Le retour en force sur la scène politique de l'ancien ministre de la Défense dès lors qu'il avait pris les rênes d'un mouvement rebelle²¹ a fait naître d'autres vocations politico-militaires. L'exemple le plus frappant est celui de l'ancien ministre d'Etat limogé par le général Bozizé, Charles Massi, qui s'est fait introniser, le 25 mai à Cotonou, coordinateur politique de l'autre mouvement rebelle, l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement, en reprenant à cette occasion son grade de colonel pharmacien militaire.²²

Pour sortir de l'impasse, après son départ forcé du gouvernement et le refus du président Bozizé de le laisser siéger, au dialogue politique inclusif au titre de la majorité présidentielle, Charles Massi s'est exilé en proposant ses services de figure de proue politique à l'UFDR. Contrairement à Jean-Jacques Demafouth, qui est originaire du fief rebelle de l'APRD, Charles Massi n'a aucune assise dans l'extrême nord-est de la RCA, la province de la Vakaga, où les partisans de l'UFDR obéissent à un commandant local, Zacharia Damane, ancien pisteur – guide de chasse – et ex-conseiller municipal à Gordil. Loin de leur base et sans moyen de peser sur le cours des événements, les leaders originels de l'UFDR,²³ qui se trouvent à Cotonou depuis novembre 2006, ont vu en Charles Massi un moyen opportun de rebondir.

Dans un « Mémoire relatif aux solutions politiques de sortie de crise en République centrafricaine et pour la stabilité politique en Afrique centrale » Charles Massi a pris position, le 18 septembre 2008, au nom de son nouveau port d'attache rebelle. Dans ce document adressé au président gabonais Omar Bongo et au guide de la Jamahiriya libyenne, le colonel Mouammar

Kadhafi, il dresse un bilan sans appel des années Bozizé pour, ensuite, justifier la posture intransigeante déjà adoptée par les signataires du Manifeste autour de Jean-Jacques Demafouth et Prosper N'Douba : « Le Dialogue Politique Inclusif doit se constituer en Assises Nationales de Salut Public et se tenir à l'extérieur de la République Centrafricaine », réclame le Mémoire en ajoutant que les résolutions prises « doivent revêtir la force de Traités Internationaux et devenir immédiatement exécutoires ».²⁴

En dehors du MLPC tendance Ziguélé,²⁵ d'autres partis d'opposition – moins importants – militent pour une démocratisation et, en tout cas, une alternance au pouvoir sans recours aux armes. Dans ce but, de nouvelles formations continuent même de se créer, malgré la pléthore des partis déjà existants, une cinquantaine, pour une population de 4 millions d'habitants. C'est par exemple le cas de la Convention républicaine pour le progrès social (CRPS), fondée le 23 mai 2008 par l'ancien président de la Ligue centrafricaine des droits de l'homme, Me Nicolas Tiangaye, et l'ex-premier ministre Denis Kossi Bella.

Cependant, la politique alimentaire domine le champ politique, chez les partis de la majorité présidentielle comme chez les gouvernants d'hier qui luttent pour retrouver leurs prébendes perdues, tels le MLPC tendance Patassé ou le Rassemblement démocratique centrafricain (RDC) de l'ex-président André Kolingba. Bâties autour d'un homme fort, minées par des rivalités ethniques et dépourvues de moyens, faute de cotisations par des militants, la plupart des formations politiques n'ont, à leur niveau, pas plus de capacités institutionnelles que l'Etat au sien.²⁶

²¹ Le contrôle que Jean-Jacques Demafouth exerce effectivement sur le mouvement rebelle est controversé parmi les analystes de la situation centrafricaine. Un responsable français chargé du dossier RCA va ainsi jusqu'à affirmer « son contrôle sur l'APRD est fictif, c'est plutôt une convergence d'intérêts », entretien de Crisis Group, Paris, 26 septembre 2008. Toutefois, si de telles dissensions au sein de l'APRD existent, elles n'ont pas encore éclaté au grand jour.

²² « Déclaration N°001/08 » de l'UFDR, publié le 25 mai 2008, www.centrafrique.com/declarationdeLagos.pdf. Pour ménager les autorités béninoises, le document indique « fait à Lagos », au Nigéria, mais la réunion du mouvement rebelle s'est bien tenue à Cotonou.

²³ Il s'agit du capitaine Abakar Sabone, du commandant Hassan Justin et de Michel Djotodia, voir Rapport de Crisis Group, *République Centrafricaine*, op. cit., p. 28. Ils avaient été arrêtés à Cotonou le 25 novembre 2006 à la suite d'un mandat d'arrêt lancé par Bangui, mais ont été libérés à l'été 2008.

²⁴ Cf. « Mémoire relatif aux solutions politiques de sortie de crise en République centrafricaine et pour la stabilité politique en Afrique centrale », daté du 19 septembre 2008, au nom de l'Alliance des forces démocratiques pour le changement, la vitrine politique de l'UFDR. Ce document a été communiqué à Crisis Group par Charles Massi, le 28 septembre 2008.

²⁵ Depuis le dernier congrès ordinaire du MLPC, qui s'est tenu en juin 2007 à Bangui, Martin Ziguélé tente de dépersonnaliser un parti longtemps centré autour de la forte personnalité de l'ancien président Ange-Félix Patassé, exilé au Togo après sa chute en mars 2003. A cette fin, il a ancré, en septembre 2008, le MLPC dans l'Internationale socialiste. Né à Paoua en 1956, Martin Ziguélé souffre cependant du double handicap d'être originaire d'une ethnie minoritaire dans le centre-ouest, les Karé, et d'apparaître comme un modéré, voire un faible, aux yeux des populations de son fief électoral qui subissent de plein fouet les exactions de l'armée gouvernementale.

²⁶ La succession dynastique à la tête de l'un des plus anciens partis en Centrafrique, le Front patriotique pour le progrès

III. JUDICIARISATION DE LA VIE POLITIQUE

L'amnistie, qui devait paver le chemin de la réconciliation, n'a pu jouer ce rôle en raison de la méfiance grandissante entre les acteurs de la vie politique. A la fois sur le plan national et international, la justice est devenue une arme dans la crise nationale. L'amnistie générale telle qu'elle a été codifiée par le pouvoir à Bangui est dénoncée par les mouvements rebelles et une grande partie de l'opposition comme une auto-absolution du régime par rapport aux exactions commises par ses partisans armés, et ceci depuis la prise du pouvoir du général Bozizé, le 15 mars 2003 – soit bien avant l'insurrection dans le nord qui n'a débuté que deux ans plus tard, à l'été 2005. Sur le plan extérieur, l'action de la Cour pénale internationale focalise l'attention. Et le pouvoir en place et ses imprécateurs – armés ou non – tentent d'instrumentaliser la CPI pour aboutir à un changement de régime. Désormais, la militarisation de la vie politique en Centrafrique se double d'une judiciarisation perçue comme un nouvel effet de levier pour qui parviendrait à atteler la communauté internationale à sa cause.

A. INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DE LA LOI D'AMNISTIE

Le 13 octobre 2008, le président Bozizé a promulgué une loi d'amnistie, adoptée par la majorité présidentielle au parlement le 29 septembre, mais rejetée à la quasi-unanimité par les partis et forces d'opposition. Prévue dans tous les accords de paix signés avec les rebelles depuis 2007, la loi d'amnistie s'est transformée en point d'achoppement sur la route du dialogue. Si le général Bozizé s'est incontestablement auto-octroyé une impunité légale taillée sur mesure, les dispositions qu'il a promulguées le 13 octobre 2008 servent également de prétexte tactique aux rebelles pour gagner du temps et laisser pourrir la situation. En effet, sauf si le dialogue politique inclusif devait déboucher sur la mise en place d'un exécutif de tran-

sition, ce qui paraît hautement invraisemblable dans les conditions actuelles, l'engagement constructif avec le pouvoir en place ne revêt guère d'intérêt pour une opposition qui vise un changement de régime – de préférence tout de suite ou, à défaut, en devenant le maître d'œuvre des élections en 2010.

Sauf pour « les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre » ou tout crime « relevant de la compétence de la Cour Pénale Internationale (CPI) », l'amnistie telle qu'elle a été adoptée fournit un blanc-seing non seulement à l'armée gouvernementale et à la Garde présidentielle, laquelle, selon de nombreux témoignages,²⁷ s'est rendue coupable des pires violations des droits de l'homme dans les zones de combat, mais elle couvre aussi d'impunité les crimes perpétrés par les ex-libérateurs, soit les combattants ayant porté au pouvoir le général Bozizé le 15 mars 2003. La loi stipule en effet que sont amnistiées « toutes les infractions commises par les éléments des forces de défense et de sécurité, les autorités civiles et militaires dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre et de la défense du territoire » depuis le renversement de l'ex-président Patassé.²⁸

Au bénéfice des rebelles, la loi exonère « les responsables et les membres des groupes politico-militaires se trouvant sur le territoire national ou en exil ». Son article 6 leur fixe cependant un délai de 60 jours « pour mettre fin aux violences et faire cesser le feu immédiatement et sans conditions ». A la même échéance, les ex-insurgés doivent se soumettre « aux mécanismes de cantonnement, de désarmement et de reconversion », sous peine de perdre le bénéfice de l'impunité. Ce délai a été jugé irréaliste par les mouvements rebelles, qui contestent par ailleurs l'article 8 de la loi édictant que « les bénéficiaires de l'amnistie qui continueront à être en intelligence avec une rébellion seront interdits de l'exercice de toutes activités politiques pendant 10 ans ». Selon les chefs rebelles et une grande partie de l'opposition, il s'agirait là d'une disposition susceptible de servir de prétexte à une annulation en bloc du bénéfice de l'amnistie.

La loi promulguée le 13 octobre 2008 cite nommément, à titre de personnalités amnistiées, l'ex-président Ange-

(FPP), fondé par Abel Goumba au lendemain de l'indépendance, illustre les similitudes entre les formations partisans et l'Etat accaparé par un « chef » et ses fidèles : le 4 septembre 2008, après deux années de guérilla judiciaire avec une faction rivale, Alexandre Philippe Goumba a succédé à son père – médiateur de la République depuis février 2006, une fonction incompatible avec la direction d'un parti – comme leader du FPP. Cf. « Alexandre Goumba succède à son père à la tête de l'un des tous premiers partis politiques », APANEWS, 6 octobre 2008, www.jeuneafrique.com/pays/centrafrique/article_depeche.asp?art_cle=APA45308alexaseuqit0.

²⁷ Cf. « Government tramples on the basic rights of detainees », Amnesty International, 30 novembre 2006 ; « Rapport circonstancié sur les événements de Kaga-Bandoro, Période août 2006-mars 2007 », la Commission diocésaine Justice et Paix, mars 2007 ; ainsi que « Etat d'anarchie. Rébellion et exactions contre la population civile », Human Rights Watch, 14 septembre 2007.

²⁸ Cf. « Bozizé promulgue la loi d'amnistie générale », APANEWS, 14 octobre 2008, centrafrique-presse.over-blog.com/article-23734731.html.

Félix Patassé, son ancien ministre de la Défense et actuel leader de l'APRD, Jean-Jacques Demafouth, ainsi que le dirigeant d'un autre mouvement rebelle dans le nord, Martin Koumtamadji, mieux connu comme colonel Abdoulaye Miskine. L'impunité pour détournement de deniers public, assassinats et complicité d'assassinats leur est garantie. Ce qui devrait en principe couvrir, par exemple, les faits reprochés par la justice centrafricaine à Jean-Jacques Demafouth, qui vit en exil à Paris à la suite d'une procédure engagée contre lui, à Bangui, dans l'affaire de Kembé.²⁹ Pour le chef de l'APRD, sans même parler de l'ex-président Patassé, qui vit sous la double menace de la justice nationale et de la Cour pénale internationale,³⁰ l'amnistie du 13

²⁹ Il s'agit de la mort violente, en octobre 1999, de trois militants présumés de l'ancien président Kolingba, tués au cours d'une opération de représailles menée par l'armée centrafricaine dans la préfecture de la Basse-Kotto, dans le sud-est du pays. Jean-Jacques Demafouth rejette toute responsabilité dans cette affaire en soulignant qu'il n'a été nommé ministre de la Défense que le 1er novembre 1999 et que ce fut son prédécesseur à ce poste, le docteur Pascal Kado, et le chef d'état-major général des FACA (Forces armées centrafricaines) à l'époque, à savoir le président Bozizé, qui avaient été chargés de cette opération par le président Patassé. Quoi qu'il en soit, en raison des poursuites engagées contre lui à Bangui, Jean-Jacques Demafouth ne se dit pas prêt à se rendre en Centrafrique. « Dans les conditions actuelles, je n'y mettrai pas les pieds », explique-t-il, entretien de Crisis Group, Paris, 26 septembre 2008. Il a remis à Crisis Group, le 26 septembre à Paris, copie du « Bulletin spécial » du 2^e Bureau des FACA, daté du 20 octobre 1999, qui alerte le Président de la République, le ministre de la Défense et le directeur de la Gendarmerie nationale des agissements violents d'une « bande dirigée par les enfants de Kolingba » dans la région de Kembé. La mort de « plusieurs militants du MLPC », alors le parti au pouvoir, est rapportée et « l'attention des plus hautes autorités est attirée afin de prendre les mesures adéquates afin de mettre [les auteurs de troubles] hors d'état de nuire ». Le 22 octobre, le président Bozizé saisit à ce sujet le président Patassé. Puis, le 28 octobre, le ministre de la Défense, Pascal Kado, ordonne, sur instructions du chef de l'Etat, une « mission de sécurisation de la Basse-Kotto » dont le bilan en vies humaines, début novembre, serait donc aujourd'hui imputé, au mépris des faits, au ministre de la Défense nommé dans l'intervalle entre cet ordre donné et son exécution.

³⁰ Outre par des procédures pendantes à Bangui, aussi pour « crimes économiques », l'ex-chef de l'Etat doit se sentir visé par la CPI qui a fait arrêter dans la banlieue de Bruxelles, le 25 mai 2008, l'ancien Vice-président de la République démocratique du Congo, Jean-Pierre Bemba, ensuite transféré à La Haye et inculpé pour des « crimes de guerre et crimes contre l'humanité » qu'il aurait commis en 2002 et 2003 en Centrafrique. A l'époque leader d'un mouvement rebelle, Jean-Pierre Bemba avait alors prêté main forte au président Patassé, à la demande de celui-ci, pour mater un soulèvement à Bangui. La crainte d'un mandat d'arrêt lancé contre

octobre 2008 n'a donc pas ouvert la voie à la participation au dialogue avec Bangui.

En promulguant le 17 octobre 2008, dans la foulée d'une amnistie controversée, une réforme de la magistrature qui n'est pas moins contestée, le président Bozizé a exacerbé le climat de suspicion empêchant tout rapprochement avec ses opposants armés. D'autant plus que la loi portant organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature n'a été rendue publique qu'après une semaine de secret, le 23 octobre, par le ministre de la Justice, Thierry Savonarole Maleyombo. Celui-ci affirmait alors que les remarques de la Cour constitutionnelle à Bangui, qui avait préalablement rejeté certaines dispositions de cette réforme, avaient été prises en considération – ce que l'ensemble de l'opposition et une grande partie de la société civile contestent vivement.³¹ De fait, les nouvelles dispositions sur les sanctions des magistrats, et de leur mise à la retraite, sont restées inchangées. Or, selon un ambassadeur à Bangui, « ce sont là les derniers verrous qui sautent pour une gestion totalement politique de la justice centrafricaine ».³²

B. LA CPI COMME *DEUS EX MACHINA* ANTI-BOZIZE

Le 21 décembre 2004, neuf mois après sa prise de pouvoir à Bangui, le président Bozizé avait saisi la Cour pénale internationale pour « enquêter sur des crimes relevant de la compétence de la Cour et qui peuvent avoir été commis depuis le 1er juillet 2002 en tout lieu du territoire de la République centrafricaine », du temps donc de l'ex-président Ange-Félix Patassé.³³ Le 22 mai 2007, le procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, décidait alors l'ouverture d'une enquête en Centrafrique tout en précisant qu'il porterait égale-

lui par la CPI serait également l'explication de l'absence d'Abdoulaye Miskine à la signature de l'Accord de paix global, le 21 juin 2008. Selon plusieurs témoignages recueillis par Crisis Group, le leader rebelle n'aurait pas osé sortir de la Libye, où il vit en exil, pour se rendre au Gabon.

³¹ « Le pouvoir défie la démocratie », *Le Confident*, 27 octobre 2008, www.leconfident.net/LE-POUVOIR-DEFIE-LA-DEMOCRATIE-!_a4003.html.

³² Entretien de Crisis Group, diplomate occidental, Bangui, 18 juin 2008.

³³ Cf. « Décision relative à l'assignation de la situation en République centrafricaine à la chambre préliminaire III », Cour pénale internationale, La Haye, 19 janvier 2005 (voir surtout la dernière page de ce document qui est la lettre du Procureur au président de la CPI, datée du 22 décembre 2004) et Cour pénale internationale, « Renvoi devant le Procureur de la situation en République centrafricaine », La Haye, 7 janvier 2005.

ment « attention à la situation actuelle en République centrafricaine » en raison de « rapports inquiétants [faisant] état de violence et de crimes commis dans le nord du pays, aux confins du Tchad et du Soudan ».³⁴

Cette vigilance, renforcée après l'ouverture d'un bureau permanent de la CPI à Bangui en septembre 2007, a fini par faire changer d'avis le président Bozizé quant à l'opportunité d'une action de la justice internationale en RCA.³⁵ En effet, dans une lettre datée du 1er août 2008 et adressée au Secrétaire général des Nations unies, le président demande à Ban Ki-moon « d'intercéder auprès du Conseil de Sécurité des Nations unies, afin qu'une résolution soit adoptée dans le sens selon lequel les juridictions centrafricaines restent compétentes pour les faits couvrant les périodes prises en compte par les lois d'amnisties » que Bangui allait adopter conformément à l'Accord de paix global signé à Libreville.³⁶ En termes plus clairs : en invoquant l'article 16 du Statut de Rome, le président Bozizé a demandé la saisie du Conseil de sécurité pour la suspension de l'enquête de la CPI qu'il avait lui-même diligentée contre son prédécesseur.³⁷

³⁴ Cf. « Le Procureur ouvre une enquête en République centrafricaine », La Haye, 22 mai 2007, www.icc-cpi.int/pressrelease_details&id=248&l=fr.html.

³⁵ Déjà, en juillet 2007, le président Bozizé avait déclaré à Crisis Group : « Un pays comme le nôtre, peut-on le comparer à la Suisse ? Il faut faire la part des choses. On ne peut pas perdre son temps à s'expliquer, à se justifier sans relâche ». Voir Rapport de Crisis Group, *République Centrafricaine*, op. cit., p. 34.

³⁶ Crisis Group a pu se procurer cette lettre.

³⁷ L'article 16 du Statut de Rome stipule : « Aucune enquête ni aucune poursuite ne peuvent être engagées ni menées en vertu du présent statut pendant les douze mois qui suivent la date à laquelle le Conseil de sécurité a fait une demande en ce sens à la Cour dans une résolution adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ; la demande peut être renouvelée par le Conseil dans les mêmes conditions. » Bien que le Conseil de sécurité n'ait jamais formellement considéré ni accordé, une quelconque demande d'ajournement, l'article 16 a été invoqué dans trois des quatre situations que le procureur de la CPI étudie actuellement – la RCA, le Darfour (qui a été soumis à la CPI par le Conseil de sécurité) et l'Ouganda (soumis par le gouvernement ougandais). Dans les deux derniers cas, les demandes ont été faites de la part des individus poursuivis, à savoir le chef rebelle de la LRA Joseph Kony et le président Omar Béchir du Soudan, soi-disant en échange de progrès promis dans les processus de paix. Bien qu'il puisse y avoir un rôle limité pour des cas d'ajournements de l'article 16 dans des cas particuliers, de telles situations devraient être extrêmement rares, afin d'éviter d'affaiblir la Cour elle-même. De plus, tout ajournement ne devrait être utilisé qu'en dernier recours afin d'obtenir ou de garantir un progrès substantiel

Les raisons citées par le chef de l'Etat, à l'appui de sa demande, sont révélatrices. Il fait ainsi état d'une lettre du procureur de la CPI, du 10 juin 2008, dans laquelle Luis Moreno-Ocampo aurait affirmé « porter une attention soutenue aux actes de violences commises dans le nord de la République Centrafricaine ». Assez maladroitement, François Bozizé indique que ce droit de regard de la CPI a provoqué « une certaine préoccupation » au sein de son gouvernement. Il excipe ensuite de la clause de « complémentarité juridictionnelle » entre la CPI et les Etats signataires – comme la RCA – du Statut de Rome, en faisant savoir que « la République Centrafricaine n'a pas encore officiellement déclaré être dans l'impossibilité de statuer sur les faits relevant de la période de 2005 ». Il précise même : « Bien au contraire, le Tribunal Militaire Permanent est à pied d'œuvre et il suffit de consulter les archives de cette juridiction pour s'en convaincre ».

Enfin, l'intérêt supérieur de la réconciliation nationale en Centrafrique couronne l'argumentaire. « Une éventuelle mise en application des termes de la lettre du Procureur de la Cour Pénale Internationale risquerait de mettre en péril l'Accord Global au cas où, l'un quelconque des combattants était mis en arrestation de ces chefs d'accusation », en particulier, si ce « combattant quelconque » se trouvait être le commandant en chef des forces gouvernementales, l'actuel président de la République, qui est en même temps ministre de la Défense.

Le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité estiment apparemment urgent d'attendre. Ban Ki-moon n'a transmis que le 18 septembre 2008 la lettre du président Bozizé qu'il avait reçue six semaines auparavant.³⁸ Quant à l'instance de décision suprême des Nations unies, elle ne semble pas prête à donner suite à la requête du président. Bozizé n'est cependant pas le seul à voir l'instrument judiciaire en *deus ex machina* pour recomposer à souhait le champ politique en RCA. Dans plusieurs entretiens de Crisis Group avec des opposants, à Bangui et à Paris, ces adversaires du président ont évoqué l'hypothèse que ce dernier serait inculpé par la CPI. Dans cette perspective, ils estimaient opportun de mettre en place, dans les meilleurs délais, un gouvernement de transition dont chacun d'entre eux se croyait le mieux placé pour prendre la tête – et pour succéder à l'actuel chef de l'Etat, une

en termes de paix, et il devrait toujours être accompagné de conditions strictes sur les actions du parti qui en bénéficie.

³⁸ Crisis Group est également en possession de cette lettre de renvoi transmise au président du Conseil de sécurité qu'était alors Michel Kafando, l'ambassadeur burkinabé auprès des Nations unies.

fois que celui-ci serait frappé d'incapacité à la suite de son inculpation par la CPI.

IV. PERMANENCE DES DEFIS SECURITAIRES

A. ACCALMIE PRECAIRE ET NOUVEAUX RISQUES

D'un point de vue étroitement militaire, le nord du pays n'est plus un théâtre d'opérations mettant aux prises l'armée loyaliste avec des mouvements rebelles déterminés à renverser par les armes le pouvoir à Bangui. Certes, des combats peuvent toujours avoir lieu. Mais ils restent sporadiques et circonscrits. Par ailleurs, les affrontements plus fréquents avec des coupeurs de routes – des *zaraquinas* – attestent du fait que le banditisme prévaut désormais sur la belligérance *stricto sensu*.

Pour le moment, le nord-est de la RCA paraît sécurisé, à la fois par la présence d'un détachement d'instruction de l'armée française, qui encadre localement les Forces armées centrafricaines (FACA), et par les 200 éléments de l'EUFOR, la force européenne de paix qui s'est déployée pour un an – jusqu'au 15 mars 2009 – dans l'est du Tchad et en Centrafrique. Il s'y ajoute le fait que Zacharia Damane, en restant sur place au lieu de chercher à jouer un rôle politique à Bangui, contrôle les troupes de l'UFDR et tient donc ses engagements.

Mais la situation est différente dans le centre-ouest, le fief de l'APRD, même si les combats qui y ont lieu depuis la signature de l'Accord de paix global, en juin 2008, n'ont été que des escarmouches dues à des éléments incontrôlés.³⁹ Ces accrochages se sont surtout produits dans la zone entre Paoua, Ngaoundaye et Bozoum, théoriquement sous le commandement du porte-parole de l'APRD, Laurent Djimwe. Ce dernier a d'ailleurs dû présenter des excuses formelles à la suite d'une embuscade tendue le 3 octobre 2008 au contingent tchadien de la force de paix de l'Afrique centrale (MICOPAX), qui avait monté une patrouille mixte

avec une section intégrée de l'armée centrafricaine.⁴⁰ Malgré deux blessés dans leurs rangs, les Tchadiens n'avaient alors pas répliqué à l'agression.

En revanche, l'armée centrafricaine a monté une opération de représailles, à partir du 5 octobre, sur l'axe Bozoum-Paoua. Le 10 octobre, l'APRD a adressé un ultimatum aux FACA dans les 48 heures, sous peine d'une reprise des hostilités à grande échelle. L'armée centrafricaine a alors abandonné les zones qu'elles avaient investies.

Quelle que soit le niveau de belligérance, l'actuel calme relatif dans le nord de la RCA risque de s'avérer trompeur. La tentation des armes demeure. En effet, la faiblesse structurelle de l'Etat centrafricain alimente un cercle vicieux de rébellion permanente⁴¹ : l'impéritie de l'Etat, illustrée par ses dérapages dans le maintien de l'ordre, justifie la lutte armée aux yeux d'opposants qui, non sans raison, placent peu d'espoir dans l'aboutissement de tout travail politique non-violent. La rébellion aboutit alors à une prise du pouvoir par la force et relance un nouveau cycle de violences, ou elle se fait coopter par le régime en place, au nom de la réconciliation nationale, et écrase de sa surcharge parasitaire ce qui reste de l'Etat, justifiant de nouvelles insurrections. Dans tous les cas de figures, la spirale poursuit son mouvement vers le bas.

Le premier rapport du Bureau des Nations unies en Centrafrique (BONUCA) sur la situation des droits de l'homme en RCA, publié le 17 octobre 2008, ne rend que partiellement compte du cycle incapacité-contestation-répression-rébellion. Couvrant la période de janvier à avril, ce document est, à juste titre, très sévère à l'égard des autorités en place et de leurs organes de sécurité auxquels sont imputés la plupart des exactions commises en RCA, dont des exécutions extrajudiciaires, des tortures et autres traitements dégradants, voire une parade « en véhicule dans la ville de Bouar avec des têtes humaines sans corps présentées comme étant des têtes des coupeurs de route abattus ». ⁴² Cependant, compte tenu des témoignages recueillis par Crisis Group, il est surprenant de constater le peu de cas qui est fait, tant dans le résumé exécutif que dans les conclusions du rapport, des rebelles et de leurs abus à

³⁹ Correspondance électronique de Crisis Group, source militaire occidentale, Bangui, le 20 octobre 2008. Le 1er août 2008, l'APRD était cependant sortie du processus de paix en annonçant la relance de ses opérations militaires. Mais cette menace n'avait pas été mise en exécution, une nouvelle réunion du Comité de suivi ayant alors été concédée, en septembre à Libreville. Entretien de Crisis Group, Jean-Jacques Demafouth, Paris, 26 septembre 2008).

⁴⁰ « Embuscade de l'APRD contre une patrouille de la MICOPAX », APA NEWS, 9 octobre 2008, centrafrique-presse.over-blog.com/article-23585253.html.

⁴¹ Voir Rapport de Crisis Group, *République Centrafricaine*, op. cit., p. 22.

⁴² Rapport du BONUCA sur les droits de l'homme en RCA (couvrant la période de janvier à avril 2008), BONUCA, 10 octobre 2008, p.6.

l'égard des populations civiles.⁴³ Reflet de ce déséquilibre, aucune des recommandations finales du BONUCA ne s'adresse à un mouvement rebelle.

Or, l'APRD est mal placée pour faire la leçon aux forces gouvernementales dans le domaine des droits de l'homme. Selon des sources indépendantes, l'essentiel des exactions dans le centre-ouest depuis la signature de l'Accord de paix global serait le fait des rebelles.⁴⁴ Ceux-ci auraient instauré un impôt et expulseraient les mauvais payeurs de leurs habitations, ensuite occupées par des partisans de l'APRD. A la mi-octobre 2008, quelques 7 000 déplacés – pour la plupart réfugiés dans la paroisse de Ngaoundaye – devaient ainsi parcourir de longues distances à pied pour gagner leurs champs en évitant les rebelles. Ils cultivaient alors pendant deux, trois jours d'affilée avant de retourner à la paroisse, pour y retrouver leurs familles en sécurité. La crainte des civils a décuplé depuis que l'APRD a mis en place des tribunaux pour juger ce qu'elle appelle les mauvais patriotes. A la mi-octobre, seize personnes avaient déjà été condamnées à mort, et exécutées, à la suite d'un simulacre de justice.

Du côté du pouvoir en place, selon des sources diplomatiques à Bangui, des cadres gbaya – de la même l'ethnie que le chef de l'Etat – s'organiseraient pour assurer par tous les moyens la réélection du président Bozizé en 2010.⁴⁵ Un aperçu des formes extrêmes que pourrait revêtir ce soutien est fourni par la prolifération de sociétés de sécurité dans la capitale. S'il est certain que la hausse de criminalité à Bangui suffirait à expliquer le phénomène, et qu'il faut faire la part des craintes paranoïaques de l'opposition, les témoignages sur la constitution de milices progouvernementales ne peuvent cependant pas être écartés à la légère. D'autant moins que le président Bozizé, à l'aller comme sur le chemin de retour de New York, où il a assisté en septembre 2008 à l'Assemblée générale des Nations unies, a sollicité au moins deux sociétés de sécurité françaises en vue de contrats portant, en particulier, sur sa protection rapprochée.⁴⁶

Selon une source à la présidence, ces contacts n'auraient cependant pas abouti en raison d'exigences financières jugées inacceptables.⁴⁷ Selon une source à Paris, les contacts se poursuivent⁴⁸ et l'éventualité d'une garde rapprochée constituée d'agents étrangers de sécurité exacerbe les craintes qu'inspirent déjà la nouvelle Compagnie d'intervention rapide : bien que la CIR existe depuis le temps de l'ancien président Patassé comme une unité spéciale pour le maintien de l'ordre faisant partie du Bataillon de protection et de sécurité des institutions (BPSI), les récentes descentes musclées de ses membres, désormais encagoulés, ont semé la panique à Bangui.⁴⁹ Sur cette toile de fond, le projet « Renforcement de l'Etat de droit en République centrafricaine à travers la Justice et la Sécurité », qui a été lancé, le 29 octobre 2008, par le premier ministre Faustin Archange Touadéra, est accueilli avec scepticisme par les bailleurs de fonds.⁵⁰ Le chef du gouvernement a beau déclarer que le pouvoir en place accueillera toujours avec enthousiasme les conseils multiformes de la communauté internationale, cela n'a pas été le cas dans le passé, par exemple dans le domaine des droits de l'homme.⁵¹

Interrogé par Radio France Internationale, le 21 octobre 2008, sur les exactions commises par les FACA qu'avait documenté dix jours plus tôt un rapport du BONUCA,⁵² le général Bozizé, de toute évidence irrité, a imputé au bureau des exagérations afin de « remuer toujours le couteau dans la plaie pour ternir l'image de la République centrafricaine ». Alors qu'un million de civils sont affectés par la violence dans le nord et que 100 000 Centrafricains se sont réfugiés dans des pays voisins, dont la moitié au Tchad, le chef de l'Etat affir-

⁴³ Les conclusions du rapport font totalement l'impasse sur les rebelles à qui le « Résumé exécutif » de l'enquête, placé en exorde, impute des « exécutions extrajudiciaires ». Dans le fief de l'APRD, autour de Paoua, ces exécutions arbitraires se seraient produites « à partir de 2006 », c'est-à-dire dès l'implantation des rebelles.

⁴⁴ Selon des témoignages recueillis au téléphone par Crisis Group auprès de sources humanitaires et diplomatiques à Bangui, entre les 15 et 22 octobre 2008.

⁴⁵ Entretiens de Crisis Group, diplomates, Bangui, 18 et 19 juin 2008.

⁴⁶ Entretien de Crisis Group, diplomate français, Paris, 26 septembre 2008.

⁴⁷ Correspondances électroniques de Crisis Group, sources à Bangui, entre le 14 et 21 octobre 2008.

⁴⁸ Entretien téléphonique de Crisis Group, responsable d'une société de sécurité à Paris, 29 octobre 2008.

⁴⁹ Témoignages recueillis par Crisis Group à Bangui, en juin 2008, ou contenus dans des courriels échangés par la suite. Selon plusieurs sources, le nom de l'actuel commandant de la CIR, Gustave Bolé, aurait été cité dans le contexte du meurtre, le 28 mai 2001, de l'ancien chef de la Garde présidentielle d'Ange-Félix Patassé, le général François Ndjadder Beddaya (dont l'un des fils, le lieutenant Florian Ndjadder Beddaya a rejoint l'APDR, à la fin 2005). Aucune poursuite judiciaire n'a cependant été engagée contre Gustave Bolé. Cf. « Centrafrique : Bozizé veut dessaisir la CPI », *La Lettre du Continent*, N°549, 2 octobre 2008 et « L'effervescence sécuritaire, terreur à Bangui après le départ de Bozizé », *Centrafrique-Presse.com*, 21 septembre 2008, centrafrique-presse.over-blog.com/article-23020950.html.

⁵⁰ Entretiens de Crisis Group, diplomates, Bangui, 18 et 19 juin 2008.

⁵¹ Entretien de RFI, président Bozizé, 21 octobre 2008, www.rfi.fr/actufr/articles/106/article_73779.asp.

⁵² Rapport du BONUCA, op. cit.

mais que « les gens vivent dans la paix dans le nord et vaquent normalement à leurs occupations ».⁵³

B. LES OPERATIONS DE PAIX INTERNATIONALES

Au moment où la France renégocie à la baisse les très importants engagements contractuels de défense et de coopération militaire qui la lie depuis près d'un demi-siècle à ses anciennes colonies d'Afrique,⁵⁴ la RCA est à la recherche d'une nouvelle architecture de paix. Dans son projet de programmation militaire, Bangui prévoit ainsi de « promouvoir la coopération militaire dans la région pouvant aller jusqu'à la signature d'accords de défense ».⁵⁵ Toutefois, à court et même à moyen terme, cette perspective n'est guère réaliste. Il incombera donc à la communauté internationale, sous peine de voir naître un foyer d'instabilité au cœur du continent, d'assurer la transition entre la présence française qui s'estompe et un nouveau dispositif de sécurité collective en construction, à une échelle africaine qui reste à préciser.

A partir d'initiatives régionales ad hoc et d'opérations internationales de relais (« bridging operations »), cette nouvelle architecture se met actuellement en place. En juillet 2008, une nouvelle force régionale issue de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) – la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine ou MICOPAX – a pris la relève de l'ancienne Force multinationale en Centrafrique (FOMUC), qui avait été montée en 2002 par les seuls pays de la « zone franc », membres de la Communauté monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Cette relève a considérablement élargi l'assise de l'effort régional, en incluant désormais, notamment, la République démocratique du Congo et l'Angola, une puissance régionale émergente.

D'ores et déjà, 120 militaires camerounais se sont ajoutés aux anciens contingents de la FOMUC. 120 policiers angolais doivent suivre leur exemple. Au premier trimestre 2009, la nouvelle force régionale de paix devrait ainsi atteindre ses effectifs prévus, soit 700 membres.⁵⁶ La MICOPAX comprendra des soldats, des policiers et des gendarmes, ainsi qu'une petite composante civile. Sa force militaire est commandée par un amiral du Congo-Brazzaville, Hilaire Moko,⁵⁷ qui a succédé à l'été 2008 au général gabonais Roger-Auguste Bibaye Itandas, en poste à Bangui depuis 2004. Le soutien logistique est assuré par la France,⁵⁸ à travers l'opération Boali, cependant que le coût de la MICOPAX est assumé par l'Union européenne.

Sur les brisées de la FOMUC, la nouvelle force régionale joue un rôle essentiel dans le redéploiement de l'armée centrafricaine à l'intérieur de la RCA, en tant que force territoriale que les FACA ont de facto cessé d'être depuis vingt ans. A nouveau sur financement européen, une caserne par région militaire a été construite, ou est en voie de l'être. La MICOPAX s'y installe pour préparer le terrain, puis pour accueillir une compagnie des FACA, auquel elle remet le témoin après quelques mois de transition. Dans l'absolu, surtout compte tenu de la proximité des chasseurs Mirages français stationnés à N'Djamena, la nouvelle force régionale serait en mesure de sécuriser également l'extrême nord-est de la Centrafrique, la province de la Vakaga frontalière du Darfour. Cependant, le médiateur attiré, le président gabonais Omar Bongo, a opposé son veto à l'emploi de la force régionale aux confins du Soudan.⁵⁹

⁵³ Entretien de RFI, président Bozizé, 21 octobre 2008, www.rfi.fr/actufr/articles/106/article_73779.asp.

⁵⁴ « Défense et Sécurité nationale : le Livre blanc », Paris, juin 2008 prévoit cette révision d'accords jugés « caducs », qui est actuellement en cours, et la fermeture de toutes les implantations militaires françaises en Afrique – à l'exception des bases de Libreville et de Djibouti. Selon des responsables français, cette « refonte du dispositif » doit être achevée à l'horizon de 2010, symboliquement pour le cinquantenaire de l'indépendance de la plupart des anciennes colonies françaises d'Afrique. Elle se traduira par une diminution historique de la présence française sur le continent. Cf. *Sarko en Afrique*, op. cit., passim.

⁵⁵ Cf. « Projet de Loi de programmation militaire, 2009-2013, 2008 », Assemblée nationale, p. 7.

⁵⁶ En prélude à leur déploiement, les soldats envoyés par Kinshasa ont effectué un stage de mise à niveau au centre d'entraînement du 6e BIMA français (Bataillon d'infanterie de marine) dans la forêt du Cap Estérias, au nord de Libreville. Voir *La Lettre du Continent*, N°542, 5 juin 2008. Ils ont ensuite rejoint les anciens contingents de la FOMUC – originaires du Gabon, du Tchad et du Congo-Brazzaville – qui ont été reversés dans la nouvelle MICOPAX.

⁵⁷ Directeur de la sécurité présidentielle à Brazzaville pendant une décennie, entre 1997 et 2007, Hilaire Moko, 55 ans, est un neveu du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou Nguesso.

⁵⁸ Les effectifs plus importants de la MICOPAX pose un problème à la logistique française, qui est plafonnée au soutien de 500 hommes. Or, dans l'actuelle course à la compression budgétaire à Paris, où chaque poste – ETP ou « Equivalent temps pleins », dans le jargon administratif – est compté, une augmentation du budget semble exclu. Entretien de Crisis Group, responsable de la politique africaine de la France, Paris, 26 septembre 2008.

⁵⁹ Entretiens de Crisis Group, diplomates, Bangui, 18 et 19 juin 2008 et Paris, 26 septembre 2008.

La sécurisation du nord-est de la Centrafrique reste donc – pour l’instant – à la charge de la communauté internationale. L’exercice prend la forme de passages de relais : les soldats français qui, par deux fois, en novembre 2006 puis en mars 2007, étaient intervenus dans la Vakaga pour stopper des avancées rebelles de l’UFDR, ont intégré en mars 2008 la force européenne de relais qui s’est alors déployée, pour un an, au Tchad et en Centrafrique ; à leur tour, les quelque 200 éléments de l’Eufor en RCA devraient coiffer, le 15 mars 2009, à la fin de la mission européenne, le casque bleu de l’ONU, dans le cadre de la MINURCAT 2, la Mission des Nations unies en Centrafrique et au Tchad.

Dans la résolution 1834 qu’il a adoptée le 24 septembre 2008, le Conseil de sécurité « exprime son intention d’autoriser le déploiement d’une composante militaire des Nations Unies qui succédera à l’EUFOR Tchad/RCA, tant au Tchad qu’en République centrafricaine ».⁶⁰ Cependant, la certitude au sujet du maintien d’un contingent onusien en Centrafrique ne sera acquise qu’au moment du vote autorisant le déploiement de la MINURCAT 2 et précisant ses effectifs et ses moyens.

Confrontée à d’énormes difficultés pour trouver des pays contributeurs pour les 6 000 casques bleus prévus au Tchad, et des moyens aériens conséquents pour rendre effective cette force de paix, l’ONU sera obligée de remettre en question sa présence en Centrafrique.⁶¹ Et ceci d’autant plus que le coût de l’opération s’annonce important, en partie en raison des défis logistiques qu’il faudra surmonter.⁶² Or, même si « l’effet domino »

du Darfour a été un raccourci médiatique et un levier de fonds humanitaires, en ce qui concerne la RCA, la communauté internationale a encore un rôle utile de vigie à jouer dans le triangle entre le Soudan, le Tchad et la Centrafrique.⁶³ La partie centrafricaine de la MINURCAT devrait donc être intégrée dans la MICOPAX pour éviter la prolifération de missions de maintien de la paix en Centrafrique (et dans la région en général) et assurer une cohésion d’approche en terme de la sécurisation du pays.

C. LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE

En novembre 2008, le projet d’une « Loi de programmation militaire 2009-2013 » a été déposé à l’Assemblée nationale, qui devait en délibérer dans les meilleurs délais. Pour la première fois depuis l’indépendance, la RCA allait ainsi disposer d’un plan quinquennal pour son secteur de sécurité, d’une prévision chiffrée des effectifs, équipements et dépenses de ses forces de l’ordre. Rocher de Sisyphe historique de la coopération militaire française, cette programmation a finalement été élaborée, en deux ans de travail d’évaluation et de coordination entre les autorités centrafricaines et la communauté internationale, par un conseiller français placé aux côtés du général Bozizé, à la présidence à Bangui. Signe d’une relève postcoloniale qui, malgré dix ou quinze ans de retard par rapport au reste de l’Afrique francophone, s’opère aussi en Centrafrique, le général Henri-Alain Guillou vient de changer de

⁶⁰ Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 1834 (2008), S/RES/1834 (2008), pp. 2 et 3.

⁶¹ Le 12 septembre 2008, dans son « Rapport sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad adressé au Conseil de sécurité », Ban Ki-moon soulignait déjà une nette priorité en affirmant : « Le mandat renforcé de la MINURCAT serait donc axé sur l’est du Tchad, un contingent militaire réduit étant maintenu au nord-est de la République centrafricaine » (p. 13). <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/500/55/PDF/N0850055.pdf?OpenElement>. Un mois plus tard, le 15 octobre au cours d’une conférence de presse à N’Djamena, le nouveau Secrétaire général adjoint chargé des opérations de paix de l’ONU, Alain Le Roy, laissait transparaître les difficultés dans le montage de la nouvelle MINURCAT élargie en déclarant : « C’est bien à partir du 15 mars que l’EUFOR aura fini sa première année, aura terminé son mandat. Donc, à partir du 15 mars, normalement, Inch’ Allah, ce sont les forces des Nations unies qui remplaceront les forces de l’EUFOR ». Cf. transcription de la conférence de presse du 15 octobre 2008 à N’Djamena, p. 6.

⁶² L’actuelle MINURCAT 1, qui emploie 724 personnes, a coûté \$315 millions par an, dont \$45 millions n’avaient d’ailleurs pas encore été acquittés par des contributions en

octobre 2008. La MINURCAT 2, dont la seule composante militaire prévoit 6 000 casques bleus rien qu’au Tchad, implante le long de la frontière commune avec le Darfour, ne pourra que décupler les coûts. A titre d’indicateur de grandeur, le budget de l’actuelle Eufor, avec 3.300 militaires déployés, était de l’ordre de €800 millions.

⁶³ C’est, en substance, ce que le Secrétaire général de l’ONU a fait valoir dans son « Rapport », op. cit., pp. 15-16 : « En ce qui concerne la République centrafricaine, si la situation en matière de sécurité est relativement calme dans la zone d’opérations de l’EUFOR, le maintien d’une présence militaire au nord-est pourrait décourager les activités criminelles et autres actes de violence qui constituent l’essentiel des risques encourus par les civils dans cette région. Si le Conseil autorisait une telle présence, il faudrait examiner plus avant les besoins militaires pour cette force des Nations unies. Les contingents nécessaires s’ajouteraient à ceux évoqués plus haut pour le Tchad. Il convient de noter que les moyens d’appui nécessaires pour une telle présence seraient importants, compte tenu de l’isolement de la région et de son éloignement par rapport au reste de la force. Des moyens aériens suffisants devraient être prévus pour faciliter l’appui à ces troupes et l’exécution des tâches qui leur seraient confiées. Parallèlement, il faudrait renforcer les activités du BONUCA pour répondre de manière satisfaisante aux besoins de la République centrafricaine en matière de consolidation de la paix ».

bailleur de fonds : ôtant le képi français, il a coiffé une casquette européenne pour lancer, après l'avoir conçue, la réforme du secteur de sécurité – désormais pour le compte de Bruxelles.

L'objectif affiché de la loi de programmation est la transformation des forces de sécurité en « un outil de défense structuré, polyvalent, bien équipé et opérationnel ». ⁶⁴ Dans la forme, le document – 60 pages, avec les annexes – ménage le pouvoir en place. ⁶⁵ Mais, sur le fond, c'est un bilan sans concession. Il en ressort que presque tout est à reconstruire, qu'il s'agit bien d'une refondation. ⁶⁶ A cette fin, quatre missions sont fixées aux futures forces de sécurité : la défense de l'intégrité territoriale ; la garantie de la paix intérieure ; la coopération militaire à l'échelle régionale et, par ce biais, la contribution à l'architecture de paix en Afrique centrale. A l'intérieur d'un éventail de quatre scénarios, qui incluent l'hypothèse de catastrophes naturelles et la future participation des FACA à des opérations de paix internationales, la menace d'une agression extérieure est considérée faible, malgré l'instabilité au Darfour, au Tchad et en République démocratique du Congo. ⁶⁷ En revanche, la probabilité de conflits armés internes est évaluée comme demeurant très élevée.

Pour pouvoir faire face à de futurs foyers insurrectionnels, l'armée centrafricaine s'assigne un objectif opérationnel qui en dit long sur son incapacité actuelle : en 2013, elle ambitionne de projeter simultanément deux compagnies d'infanterie – chacune d'environ 180 soldats – sur deux théâtres d'opération différents à l'intérieur du pays. Parallèlement, la « posture permanente de sécurité (PPS) » resterait garantie grâce au maillage du territoire national par 3 166 militaires. Afin d'accomplir ces tâches, les effectifs de l'armée et, surtout, de la gendarmerie nationale devraient être sensiblement

revus à la hausse : en passant de 5 349 à 7 135 soldats, pour ce qui est des FACA, et de 1 729 gendarmes actuels à 3 284 dans cinq ans. ⁶⁸

Au total, les forces de sécurité verraient donc leurs rangs gonflés de, présentement, 6 518 agents à 10 419 en 2013. Cette montée en puissance a évidemment un coût. Il est chiffré à 1,5 milliards de francs CFA (€2,26 millions) pour les équipements jugés indispensables et à 75 milliards de francs CFA (€115 millions) – soit une moyenne annuelle de 15 milliards (€22 millions) – pour le budget quinquennal d'investissements en matériel et infrastructures. L'effort financier global, réparti sur cinq ans, est estimé à 112 milliards de franc CFA (€171 millions). D'où la conclusion sans doute la plus réaliste de cet exercice de planification : « l'aide de la Communauté Internationale nous est indispensable ». Le lancement rapide de ce processus, s'il est mené de façon professionnelle et dépolitisée, n'est par ailleurs en aucun cas contradictoire avec le dialogue politique inclusif et le désarmement des groupes rebelles. Mieux vaut pour les forces rebelles intégrer un corps de défense destiné à devenir professionnel et restructuré.

Il reste à voir dans quelle mesure les bailleurs de fonds de la RCA investiront dans un appareil de sécurité qui, depuis plus d'une décennie, ne s'est distingué que par une martingale de mutineries, de putschs et d'exactions contre des civils. « Ce serait à la fois logique et surprenant, compte tenu des risques à prendre au cas où de nouveaux dérapages se produiraient. Et comment pourrait-il en être autrement ? », juge un coopérant militaire à Bangui. ⁶⁹ Beaucoup dépendra du contexte politique général et, donc, des progrès de la réconciliation nationale en RCA. Mais, dans tous les cas de figure, la communauté internationale ne dispose guère d'alternative, à moins de se résigner à de coûteuses opérations de paix à répétition – ou d'abandonner le pays à son sort de *no man's land*, carrefour de tous les belligérants dans la région.

En mars 2008, des rebelles ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army, LRA) ont ainsi opéré une incursion en profondeur, se livrant à des pillages et emmenant de force des villageois centrafricains comme porteurs, enfants soldats ou esclaves

⁶⁴ « Projet de Loi de Programmation 2009-2013 », Assemblée nationale centrafricaine, Bangui, novembre 2008.

⁶⁵ A titre d'exemple : « Sur le plan intérieur, si le sursaut patriotique du 15 mars 2003 [le coup d'Etat du général Bozizé] a permis d'améliorer la situation sécuritaire, de nombreuses menaces à l'ordre et à la sécurité publiques sont encore perceptibles », *ibid*, p. 6.

⁶⁶ La conclusion du projet de loi insiste sur cet enjeu : « Les Forces Armées [centrafricaines] sont parvenues cette année à la croisée des chemins. Tirant expérience de leur passé et de leurs acquis, elles se tournent résolument vers un futur marqué par une refondation profonde de leurs structures, de leurs moyens mais aussi des mentalités de leurs personnels. Le vrai défi de ce projet est là », *ibid*, p. 36.

⁶⁷ En embellissant la situation prévalant actuellement, la programmation militaire s'assigne pour tâche de « maintenir des liens de voisinage équilibrés avec les puissances frontalières », *ibid*, p. 7.

⁶⁸ Le renouvellement des effectifs de l'armée est en réalité plus significatif que ne le traduisent ces chiffres, 560 militaires atteints par la limite d'âge devant être incessamment admis à la retraite – sur financement européen – et remplacés par de nouvelles recrues, *ibid*, p. 9.

⁶⁹ Correspondance électronique de Crisis Group, assistant technique militaire, Bangui, 22 octobre 2008.

sexuels.⁷⁰ A la fin septembre, l'attaque de la ville frontalière d'Am-Dafok, à partir du Soudan, des dissidents de l'UFDR a rappelé que l'extrême nord-est de la RCA reste exposé à des menaces de déstabilisation.⁷¹ La reconstruction de l'armée centrafricaine est une urgente priorité.

Enfin, le monde extérieur ne saurait se substituer aux Centrafricains et à leur classe dirigeante. La Loi de programmation militaire 2009-2013, qui vient d'être soumise au parlement centrafricain, marque une étape décisive dans la réforme du secteur de sécurité en RCA, tant de fois entreprise par le passé mais jamais conduite à terme. Il appartient aux autorités centrafricaines d'atteindre le but qu'elles se sont fixé en transformant les forces de sécurité en « un outil de défense structuré, polyvalent, bien équipé et opérationnel » aussi attractif pour ses forces que pour les forces rebelles qu'elle devra y intégrer. Le soutien sans faille, en particulier financier, de la communauté internationale, à la réforme des FACA doit y être apporté, mais rester conditionné à la dépolitisation des forces armées et à une gestion équitable du processus d'intégration des forces rebelles.

V. RECENTRER LE DIALOGUE, INVESTIR DANS LA STABILITE

Même si la RCA semble une moindre urgence au regard des drames voisins au Darfour, au Tchad et en République démocratique du Congo, c'est dans les mois à venir que se décidera si les fils d'un vrai dialogue s'y renoueront, si la réconciliation permettra de ressourcer la légitimité démocratique aux élections de 2010 et si l'urgence humanitaire – notamment dans le nord – cèdera un peu de marge aux projets de déve-

loppement.⁷² L'alternative c'est la relance de la rébellion permanente, qui ravage le pays depuis quinze ans, le naufrage d'un Etat fantôme au service de ses seuls serviteurs, et le tonneau des Danaïdes qui continuera d'engloutir l'aide à fonds perdus.

Or, les chicanes actuelles qui entourent la tenue du dialogue politique inclusif, la tentation des armes qui travaille tant le camp présidentiel qu'une opposition de plus en plus politico-militaire et, enfin, la lassitude d'une communauté internationale qui estime avoir tout essayé, sont de mauvais augure. Dans ce contexte de menaces conjuguées, il s'agit d'éviter que ce pays au cœur de l'Afrique, plus vaste que la France mais peuplé seulement de 4 millions d'habitants, ne se transforme en vortex régional.

Pour prévenir ce danger, l'objet, plutôt que les étapes, du dialogue politique inclusif doit être précisé et pleinement accepté par les protagonistes, sous peine de mettre fin à un cycle de négociations qui ne devrait pas porter sur le partage du pouvoir mais sur son exercice responsable. Les bailleurs de fonds devront faire passer le même message, côté pouvoir comme côté opposition : il n'y a pas de voie en dehors de la légalité la plus scrupuleuse et de la légitimité que seules confèrent les urnes. Le dialogue politique inclusif doit ainsi être recentré par le médiateur Omar Bongo Ondimba sur l'organisation consensuelle des élections en 2010. Toutes les formations politiques, et notamment toutes les anciennes forces politico-militaires transformées en partis, devront pouvoir entrer en lice. Sans servir de prétexte à remettre en cause la légitimité de l'actuel pouvoir en place, cet objectif doit être pleinement accepté par l'ensemble des protagonistes centrafricains.

Le gouvernement se doit par ailleurs d'amender la loi d'amnistie d'octobre 2008, afin de faciliter la tenue

⁷⁰ Les partisans de Joseph Kony ont occupé pendant deux semaines la ville d'Obo, dans l'est de la RCA, sans que l'armée centrafricaine n'intervienne pour les déloger. Cf. « Obo, cible ou base arrière de la LRA ? », *Le Confident*, 7 mai 2008, www.leconfident.net/OBO-CIBLE-OU-BASE-ARRIERE-DE-LA-LRA-_a3766.html; ainsi que « Soudan, RDC et Centrafrique déstabilisés par des rebelles ougandais », Agence France-Presse, 27 octobre 2008, www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=AFP21338soudasiadna0.

⁷¹ Selon le gouvernement centrafricain, qui a réagi par voie de communiqué, le 30 septembre 2008, pour reprocher aux autorités soudanaises leur « attitude complaisante », il s'agissait de partisans d'Oumar Soudiam. Celui-ci conteste le leadership de Zacharia Damane et l'accord de paix conclu avec Bangui. Cf. « Le gouvernement dénonce l'attitude complaisante des dirigeants soudanais », *APANEWS*, 1 octobre 2008, www.jeuneafrique.com/pays/centrafrique/article_depeche.asp?art_cle=APA93958legousianad0.

⁷² Il faut rappeler que la RCA s'approche du point d'achèvement du programme en vue de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) qu'elle a conclu, en 2006, avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Sur cette base, un plan triennal lui a permis d'obtenir le réengagement des institutions de Bretton Woods et de la Banque africaine de développement. Le 30 octobre 2008, la France a effacé 25 milliards de francs CFA (€38 millions, \$48 millions) pour ouvrir la voie à d'autres réductions de dettes. L'initiative PPTE permettra à terme à la RCA de bénéficier d'une réduction de dette de \$602 millions (313 milliards francs CFA) et de l'annulation de sa dette multilatérale à hauteur d'environ \$101 millions (52,5 milliards francs CFA). Le pays a déjà bénéficié de l'annulation de \$9,9 millions (5,1 milliards francs CFA) et du rééchelonnement de \$26,2 millions de dollars (13,5 milliards francs CFA) par le Club de Paris. Cf. « La France efface 38 millions d'euros de dettes, selon Bangui », Agence France-Presse, 30 octobre 2008.

du dialogue politique inclusif sans exception ou conditionnalités au cantonnement et au désarmement. Simultanément, le médiateur gabonais Omar Bongo Onimba doit inscrire la négociation d'un mécanisme crédible de justice transitionnelle comme point central de l'ordre du jour du dialogue politique inclusif prévu entre les formations politiques centrafricaines. L'impunité et l'instrumentalisation des procédures judiciaires, nationales ou internationales, doivent prendre fin. Les bailleurs de fonds du processus devraient y conditionner leur soutien.

La communauté internationale fait des efforts, dans une conjoncture internationale des plus incertaines, en s'engageant en Centrafrique pour y faire revenir la paix et pour réamorcer le développement. Elle finance la sécurisation de l'intérieur, notamment à travers le déploiement de la MICOPAX. Si la MINURCAT 2 est forcée d'alléger son déploiement, le contingent des Nations unies en RCA devrait harmoniser et coordonner son retrait avec le renforcement de la force régionale de paix, la MICOPAX, afin de lui permettre de prendre sa relève, d'assurer une cohésion d'approche pour la sécurisation du pays et de faciliter la transition entre les forces françaises, et ce nouveau dispositif de sécurité collective africain en construction.

VI. CONCLUSION

La RCA est à un carrefour important de son histoire. Une réelle démocratisation et une réforme de l'Etat semblent possibles si les protagonistes centrafricains arrivent à surmonter les blocages internes du dialogue d'une manière consensuelle et s'abstiennent de recourir à la violence pour accéder au pouvoir ou pour le garder. En même temps la situation sécuritaire reste précaire et la population continue à souffrir pendant que la communauté internationale semble tentée de se désengager de ce conflit au cœur de l'Afrique en faveur d'autres crises sur le continent, comme le Darfour ou la RDC. Le dialogue politique inclusif doit impérativement être recentré sur l'organisation des élections en 2010 et la négociation d'un mécanisme crédible de justice transitionnelle. Finalement, pour sortir du cycle des rebellions armées et pour éviter une nouvelle prise de pouvoir par la force, le gouvernement centrafricain doit conduire à terme la réforme du secteur de sécurité et permettre un processus équitable d'intégration des forces rebelles.

Nairobi/Bruxelles, 9 décembre 2008